

Nombre de Délégués :

En exercice : 8

Présents : 8

Pouvoirs : 0

Votants : 8

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT
DE L'AGGLOMERATION VILLENEUVOISE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du : Mardi 13 Décembre 2016 à 10 heures 30

L'an deux mille seize, le Mardi 13 Décembre, le Comité Syndical du SIAAV, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SIAAV, sous la présidence de Monsieur Patrick CASSANY.

Date de la convocation : le 25 Novembre 2016

Présents : Monsieur CASSANY

MM. ASPERTI - CHALAH - CALVET - DEFOORT - DE VOS - RESERVAT - SAVY

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical, peut délibérer.

PARTICIPATION DES RIVERAINS AUX TRAVAUX DE RACCORDEMENT A L'ASSAINISSEMENT – TARIF 2017

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que, dans le cadre des travaux de réseaux et en vertu de l'article L.34 du Code de la Santé Publique, la Collectivité peut envisager de faire participer les riverains aux frais de réalisation des ouvrages nécessaires au raccordement à l'égout. Il indique que le coût moyen de la réalisation d'un branchement aux eaux usées en fonction du revêtement de chaussée est de 1 000,00€.

La participation était de 950€ en 2016, Monsieur le Président propose à l'assemblée de ne pas augmenter celle-ci pour l'année 2017.

Le Comité Syndical,

APRES avoir entendu les explications de Monsieur le Président,

Et après en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents,

DECIDE

- de faire payer, à compter du 1^{er} janvier 2017, aux riverains des voies sous lesquelles sont implantés des nouveaux collecteurs, une somme de 950€ représentant une partie des frais de réalisation des ouvrages de raccordement des eaux usées.

Transmis en Sous-Préfecture, le 14 Décembre 2016
Affiché à Villeneuve-sur-Lot, le 14 Décembre 2016

Le Président
Patrick CASSANY

S.I.A.A.V.

